



Compte rendu de la séance du 20 mai 2021

Le jeudi 20 mai 2021 à 20 heures 30, **le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale.**

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Ludovic GUÉRIN, Yann LEFÈVRE, Céline BESNARD, Julien CAUX, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE

Absent : Franck LANGLOIS

Secrétaire de séance : Julien CAUX

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2021.45	Convention de partenariat avec le Pays de Fougères
------------	--

Madame Le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie des collectivités du Pays de Fougères.

Cette convention a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu à l'article L221-7 du Code de l'énergie pour permettre au bénéficiaire de valoriser les actions de maîtrise de la demande en énergie réalisées sur son patrimoine sous la forme de Certificats d'Economies d'Energie. Elle définit les modalités de partenariat entre le bénéficiaire et l'opérateur pour l'obtention groupée et la vente des certificats d'économies d'énergie issus de travaux réalisés sur le patrimoine du bénéficiaire pour les CEE classiques comme pour les CEE coup de pouce.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

N° 2021.46	Convention de partenariat avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie.
------------	--

Madame Le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie.

Cette convention a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu à l'article L 221-7 du Code de l'énergie pour permettre au Demandeur de valoriser les actions de maîtrise de la demande en énergie réalisées sur son patrimoine, ou pour lesquelles le Demandeur a joué un rôle actif et incitatif auprès du bénéficiaire, sous la forme de Certificats d'Economies d'Energie.

Elle définit les modalités de partenariat, entre la Région et le Demandeur, pour l'obtention groupée des Certificats d'Economies d'Energie issus de travaux réalisés sur le patrimoine du Demandeur ou pour lesquels le Demandeur a joué un rôle actif et incitatif auprès du bénéficiaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

N° 2021.47	Devis pour le débroussaillage des chemins et voies communales pour l'année 2021
------------	--

Monsieur Alain LEDUC, 2^{ème} Adjoint, donne lecture au conseil municipal du devis de l'EURL GASNIER pour le passage de la débroussailleuse dans les chemins et voies communales ainsi que dans le lotissement et aux lagunes.

Le montant de ce devis est de 2 822,40 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Arrivée de Yann LEFÈVRE

N° 2021.48	Devis BOURASSET pour le nettoyage à la haute pression du terrain de tennis
------------	---

Madame Andrée BATTAIS, 3^{ème} Adjointe, donne lecture au conseil municipal du devis de Christian BOURASSET pour le nettoyage du terrain de tennis à la haute pression.

Le montant de ce devis est de 180 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.49	Choix d'un maître d'œuvre pour la création d'un tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école.
------------	--

Madame Le Maire rappelle la délibération n°2021.27 du 11 mars 2021 concernant le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la création d'un tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école.

Suite à la consultation déposée le 18/03/2021 sur Mégalis et à la l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres en date du 16/04/2021, les 2 cabinets suivants ont été convoqués à l'audition le 11 mai 2021 :

- Désirs d'Espaces Architectes R (DEAR) de Rennes
- PETR Architectes de Rennes

Après avoir présenté ces 2 candidats, Madame Le Maire demande au conseil municipal de choisir un maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir Désirs d'Espaces Architectes R (DEAR) de Rennes pour la maîtrise d'œuvre concernant la création d'un tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école.

Le montant de l'offre de la société Désirs d'Espaces Architectes R s'élève à la somme totale de 22 200,00 € HT soit 26 640,00 € TTC.

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces concernant ce marché avec Désirs d'Espaces Architectes R et à demander les subventions que la Commune peut prétendre.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021.50	Avis sur le Programme Local de l'Habitat de Fougères Agglomération
------------	--

Par délibération du 15 février 2021, le Conseil Communautaire de Fougères Agglomération a arrêté le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Conformément à l'article L-302-2 du Code de la Construction et de l'Habitat, le Conseil Municipal doit donner un avis sur ce PLH en tant que Commune membre de l'EPCI.

Monsieur Gilbert BOUFFORT, 1^{er} Adjoint, présente ce PLH et invite le conseil municipal à donner son avis sur ce Programme Local de l'Habitat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide de donner un avis favorable sur la Programme Local de l'Habitat arrêté par Fougères Agglomération avec la remarque suivante :

- conserver la chargée de mission du secteur de Louvigné du Désert de par sa connaissance des spécificités du territoire.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Divers :

- Enquête réalisée auprès des habitants pour orienter les choix de réhabilitation de l'ancienne école. Synthèse présentée par Thérèse STOHÉLLOU avec propositions d'équipements vis-à-vis des intérêts remontés par les habitants lors de cette enquête.

- Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à renouveler un bail précaire à 1 € symbolique avec Damien CHEREL remplaçant de M. et Mme HAMARD Gilbert quand l'autorisation d'exploiter sera délivrée.

- Les tampons sur la voie publique du centre bourg génèrent beaucoup de bruit lors du passage des véhicules. L'architecte et l'entreprise en charge des travaux ont été contactés concernant ce point et pour l'usure de la bande de roulement visible sur certaines portions. Ils ont indiqué qu'il s'agissait d'une usure normale et que la garantie décennale ne s'appliquerait pas.

Présentation d'une solution en cartouche qui pourrait diminuer les nuisances sur le bruit des tampons. Proposition de contacter une commune ayant utilisé le produit.

- Dispositif « Argent de Poche » : 6 jeunes éligibles. Envoyer courrier avant de fixer une date

- Informations sur le Webinaire concernant les ordures ménagères présentées par Andrée :

- À partir de 2023, tous les plastiques seront triés en sac jaune
- À partir de 2024, toutes les bouteilles seront consignées.

- Tour de garde pour les élections des dimanches 20 et 27 juin 2021

- Liste des dégâts consécutifs aux travaux concernant la fibre dans le bourg à envoyer à l'entreprise en charge des travaux pour réparation